

Le nouveau visage de l'éducation à la prévention

« Ne parle jamais à des étrangers ». Depuis toujours, c'est la consigne de sécurité que l'on répète sans cesse aux enfants. Or, on sait aujourd'hui que cette consigne peut faire plus de tort que de bien lorsqu'il s'agit d'inculquer aux enfants des règles de sécurité efficaces qu'ils peuvent mettre en pratique pour se protéger.

Dans la tête d'un enfant, la notion d'« étranger » reste quelque chose d'abstrait et de difficile à comprendre, car un « étranger » est souvent vu comme un individu « mauvais », « méchant » ou « repoussant ». Or, en présence d'un inconnu qui leur parle doucement, qui a l'air « gentil » ou qui se présente à eux en position d'autorité, les enfants ne savent trop à quoi s'en tenir.

La règle des « étrangers » déroute les enfants, qui voient quotidiennement des adultes s'entretenir avec des « étrangers ». La recherche nous enseigne que les enfants sont beaucoup plus susceptibles de se faire enlever ou exploiter sexuellement par une connaissance ou une personne qu'ils avaient préalablement rencontrée. La théorie des « étrangers » s'avère donc inefficace pour protéger les enfants contre la maltraitance.

Dans certaines situations, les enfants peuvent avoir besoin de demander assistance à un « étranger ». Il faut donc leur apprendre à faire des choix sécuritaires pour qu'ils sachent à qui s'adresser en cas d'urgence.

De plus, la plupart des enfants ne sont pas à l'aise d'être impolis avec un adulte. Cela se comprend dans la plupart des cas. En revanche, ils doivent savoir que s'ils se sentent en danger ou mal à l'aise, ils ne sont pas tenus à la délicatesse. Du coup, les adultes doivent être sensibles à la manière dont les enfants peuvent interpréter ce qu'ils attendent d'eux. De nombreux parents veulent que leurs enfants témoignent de l'affection à certains adultes, même lorsque cela les indispose. Les adultes doivent maintenir un bon climat de communication avec leurs enfants et pratiquer l'écoute active.

En 2003, environ la moitié des victimes d'agression sexuelle qui avaient porté plainte à un échantillon de corps policiers avaient été agressées par un ami ou une connaissance (10 % et 41 % respectivement), 28 %, par un membre de la famille, et 20 %, par un étranger. Les enfants de moins de 12 ans se faisaient le plus souvent agresser par un membre de leur famille. Par comparaison, les jeunes âgés de 12 à 17 ans étaient le plus souvent victimes d'une connaissance (47 % contre 40 % respectivement).

Statistique Canada. Les infractions sexuelles au Canada (no de catalogue 85-002-XPE, vol. 23, no 6)

Comme on peut le constater, les enfants sont plus souvent victimes d'une connaissance que d'un « étranger ». C'est pourquoi nous préconisons que la règle des « étrangers » ne soit plus enseignée et qu'elle soit remplacée par les *Sept règles essentielles de sécurité* du programme Enfants avertis.